ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**

**Présents :**

Mesdames Denise ALLÉLY, Roselyne BASQUIN, Véronique DEKKICHE, Denise POELAERT,

Messieurs Jean-Claude CLAIRET, Jean DUCROCQ, Dominique DUMERVAL, Christophe LE BÉGUEC, Jean-Marie MAINGONNAT, Alain MIROT, Dominique NICCO.

**Absents excusés :** Muriel AMMANOU, Charles DE CLERK, Patrice SANDELIS

**Absents représentés** : Muriel AMMANOU, Charles DE CLERK, Patrice SANDELIS

**Pouvoirs** : Muriel AMMANOU à Jean DUCROCQ, Charles DE CLERK à Dominique NICCO, Patrice SANDELIS à Roselyne BASQUIN.

**Secrétaire de séance** : Denise POELAERT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu du conseil du 16 septembre 2021
* Modification des statuts du SIRAYE - Délibération n° 19-2021
* Numérotation chemin Houjarray propriété Beauchemin Rousseau - Délibération n° 20-2021
* Rapport d'activités du SITERR 2020- Délibération n° 21-2021
* Rapport d'activités du SILY 2020 - Délibération n° 22-2021
* Rapport d'activités du SIARNC 2020 - Délibération n° 23-2021
* Rapport d'activités de la Communauté de communes Cœur Yvelines- Délibération n° 24-2021
* Rapport d'activités déchets ménagers- Délibération n° 25-2021
* Autorisation au Maire d'ouvrir des crédits pour l'investissement intervenant entre le 1er janvier 2022 et le vote du budget primitif 2022 - Délibération n° 26-2021
* Convention avec le centre Interdépartemental de gestion pour une mission de confection des paies - Délibération n° 27-2021
* Modification du tableau des emplois- Délibération n° 28-2021
* Demande de subvention auprès du département des Yvelines pour la réalisation de travaux d'entretien et la mise au point du carnet d'entretien de notre église Saint Martin- Délibération n° 29-2021
* Informations diverses
1. **Approbation du compte rendu du conseil du 16 septembre 2021**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Modification des statuts du SIRYAE - Délibération n° 19-2021**

Les membres du comité syndical réunis en séance le 8 juillet dernier, ont voté à l’unanimité, par délibération D 642-2021, la modification des statuts du SIRYAE ;

L’évolution réside dans l’article relatif à la composition du Bureau afin de citer la loi et d’offrir la possibilité d’étendre le nombre de Vice-Présidents comme annoncé lors d’une précédente assemblée.

Pour ce qui concerne le périmètre syndical, le SIRYAE en a profité pour mettre à jour les données référencées dans la précédente version des statuts.

 Conformément au code général des collectivités et notamment son article L 2721-2-1, cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres du SIRYAE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

* Approuver les statuts du SIRYAE.
* Préciser que les nouvelles dispositions statutaires, après consultation des Collectivités adhérentes au SIRYAE dans les conditions prévues à l’article L5721-2-1 par le Code Général des Collectivités Territoriales, entreront en vigueur à la date d’établissement de l’arrêté préfectoral.

**Approbation à l'unanimité**

1. **Numérotation chemin Houjarray propriété Beauchemin Rousseau - Délibération n° 20-2021**

 La parcelle 139, chemin d'Houjarray, appartenant aux Consorts Rousseau a été divisée pour être rattachée à la parcelle 141 dont ils sont également propriétaires.

 La parcelle 139P a été vendue et il convient maintenant de numéroter cette parcelle.

 Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose d'attribuer à la parcelle 139P appartenant aux Consorts Benois le 18 bis chemin d'Houjarray.

**Approbation à l'unanimité**

1. **Rapport d'activités du SITERR 2020- Délibération n° 21-2021**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de communiquer aux conseils municipaux les rapports d'activités de chaque EPCI. Le SITERR ayant présenté son rapport lors du comité syndical du 1er décembre, il convient maintenant de le présenter au conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui prend acte du rapport d'activité 2020 du SITERR.

**Prend acte**

1. **Rapport d'activités du SILY 2020 - Délibération n° 22-2021**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SILY a présenté son rapport d’activité de l’année 2020 lors de son dernier conseil syndical le 4 octobre.

Ce rapport nous a été adressé accompagné du compte administratif de l’année 2020.

Ces documents doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal réuni en séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui prend acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue lez Yvelines

**Prend acte**

1. **Rapport d'activités du SIARNC 2020 - Délibération n° 23-2021**

Le rapport prix et qualité du service assainissement a été présenté au Comité Syndical le 23 septembre dernier. A cette occasion, les indicateurs-clé de l’activité du service d’assainissement ont été présentés à l’assemblée, aussi bien concernant l’exploitation des ouvrages, que les études et travaux d’investissement.

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite « loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l’environnement et le décret d’application n° 95-635 du 6 mai 1995 organisent la diffusion d’une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics et de l’assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement

**Prend acte**

1. **Rapport d'activités de la Communauté de Communes Cœur Yvelines- Délibération n° 24-2021**

L’article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres. Ce rapport, approuvé en conseil communautaire le 6 octobre dernier, doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal. Vous trouverez, ci-joint, ce rapport d'activité 2020 qui est également consultable au secrétariat.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Cœur Yvelines

**Prend acte**

1. **Rapport d'activités déchets ménagers- Délibération n° 25-2021**

Chaque président d'EPCI compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Chaque maire doit ensuite sur la base de ce rapport, présenter à son conseil municipal les éléments relatifs du prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et les tenir à disposition des habitants

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui prend acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines

**Prend acte**

1. **Autorisation au Maire d'ouvrir des crédits pour l'investissement intervenant entre le 1er janvier 2022 et le vote du budget primitif 2022 - Délibération n° 26-2021**

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2022 et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2022, la commune ne peut procéder au paiement des dépenses d'investissement.

Avant ce vote du budget primitif 2022, afin de gérer au mieux les affaires courantes et réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion (au maximum 25 %) des dépenses d'investissement ouverts en 2021. Ces 25% sont donc calculés par rapport aux crédits ouverts de l’exercice précédent (1 142 300 € au BP) soit pour 25 %. : 285 575 €. De plus, il est nécessaire de préciser l’affectation de ces crédits.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui :

* Ouvre des crédits d'investissement pour le budget principal de la commune à hauteur de 25 % au maximum des dépenses d'investissement inscrites en 2021 soit, 285 575 euros pour les dépenses d'investissement effectuées durant les premiers mois de 2022.
* Affecte ces crédits comme suit :
* Opération 319 : Acquisition immobilière : 12 000 €
* Opération 321 : Matériel informatique et bureautique : 10 000 €
* Opération 340 : Signalisation voirie : 10 000 €
* Opération 358 : Amélioration éclairage public : 15 000 €
* Opération 360 : Ecole : 5 000 €
* Opération 361 : Maire : 5 000 €
* Opération 368 : Outillage : 1 000 €
* Opération 369 : Eglise : 160 000 €
* Opération 370 : Voirie : 65 775 €
* Opération 373 : Mobilier : 800 €

Opération 374 : Electroménager : 1 000 € Soit un total de : 285 575 €

**Approbation à l'unanimité**

1. **Convention avec le centre Interdépartemental de gestion pour une mission de confection des paies - Délibération n° 27-2021**

La convention qui nous lie au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la confection des paies arrive à son terme prochainement.

Ne disposant pas de logiciel dédié « paie » et par manque de suivi des actualités en ressources humaines, la commune délègue au CIG les missions suivantes :

* Vérification administrative des éléments
* La saisie des mises à jour des fichiers
* Le calcul des traitements
* L’édition des différents états constitutifs de la paie
* L’établissement des états annuels pour les diverses prestations.

Cette nouvelle convention aura une durée de 3 ans. Le coût de confection est de 8 euros par bulletin de salaire et est fixé chaque année par délibération du conseil d’administration du CIG. Ce tarif reste inchangé depuis 2013.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui autorise le Maire à signer la convention entre le centre interdépartemental de gestion et la commune pour une mission de confection des payes.

**Approbation à l'unanimité**

1. **Modification du tableau des emplois- Délibération n° 28-2021**

Notre cantonnier qui part prochainement à la retraite, a demandé une valorisation de son poste de travail.

En effet, compte tenu de son ancienneté et de ses bonnes évaluations annuelles, il peut prétendre à devenir agent technique principal.

Pour que cela soit pris en compte dans le calcul de sa retraite, cette modification doit intervenir au 1er décembre.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui crée, au 01/12/2021, le poste d'adjoint technique principal de 2e classe en maintenant le poste d'adjoint technique pour un prochain recrutement

 **Approbation à l'unanimité**

1. **Demande de subvention auprès du département des Yvelines pour la réalisation de travaux d'entretien et la mise au point du carnet d'entretien de notre église Saint Martin- Délibération n° 29-2021**

Le conseil municipal a voté le 23 février 2018 une délibération pour :

- Donner son accord pour la réalisation de travaux d'entretien de l'église Saint Martin dont le montant est estimé au maximum à 6000 € TTC

- Solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des travaux

- S'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant TTC

 Les travaux n'ont pas été effectué.

L'atelier d'architecture Touchard vient de nous transmettre l'estimation faite pour la première opération de travaux d’entretien de l’église sur la base du bordereau de prix de l’entreprise titulaire de l’accord-cadre, pour le lot couverture. Le montant s’élève à 11 234, 50 € HT soit 13 481,40 € TTC. Sur cette base, la prise en charge départementale sera de 80 % soit 10 785, 12 € laissant 2 696,28 € à la charge de la commune (sachant que le Département fait l’avance de la totalité du montant, notre participation n’étant réclamée qu’en fin d’opération). Pour réduire les coûts, sachant que selon M. Touchard, l’intervention se déroulera sur une semaine, il n’a pas été prévu d’installations de chantier (vestiaires, sanitaires etc).

La délibération prise par votre conseil en 2018 et basée sur d’anciennes estimations ne peut être utilisée. Par conséquent, le conseil municipal doit à nouveau délibérer et permettra le vote de l’opération en mars 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui :

* Donne son accord pour la réalisation des travaux d’entretien conformément à la programmation établie dans le diagnostic sanitaire (entretien de la couverture) et dont le montant est estimé pour la première opération de travaux à 11 234, 50 € HT soit 13 481,40 € TTC.
* Donne son accord pour la mise à jour du carnet d’entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC ;
* Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C., aide plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :

- à 15 000 € pour la réalisation de travaux d’entretien ;

- à 4 000 € pour la mise à jour du carnet.

* S’engage à prendre en charge la part qui lui incombe.
* Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision
* Inscrit le montant de ces dépenses au budget 2022 de la Commune

**Approbation à l'unanimité**

1. **Informations diverses**

- Communication :

* Lancement CiVox : Un nouvel outil de communication et d’information a été validé et prêt à être déployé. Cette application « CIVox » sera disponible à tous les habitants gratuitement à partir du 17 décembre 2021. Une note d’information a été distribué dans les boîtes aux lettres.

- Festivités :

* Distribution des colis de fin d'année :

Cette année encore, le repas des anciens n’aura pas lieu. Pour nos ainés de 70 ans et plus, un colis sera distribué à domicile juste avant les fêtes.

- Ecole :

* Point de la situation sanitaire COVID :

Juste avant les vacances de la Toussaint, nous avons eu un cluster à l’école de Bazoches, une quinzaine d’enfants a été contaminée. Deux classes ont été fermées le dernier jour d’école avant les vacances. C’est pourquoi, dès la rentrée des vacances de la Toussaint nous avons décidé avec madame la directrice de rendre obligatoire le port du masque à l’extérieur comme à l’intérieur de l’école.

Nous avons devancé les recommandations gouvernementales annoncées cette semaine. Toutes les précautions sont prises pour éviter une nouvelle contamination. Lavage des mains, désinfection des locaux régulièrement, aération des classes et de la cantine, distanciation dans la cantine.

* Chorale : Une institutrice a demandé l’autorisation de répéter dans la cantine durant la période hivernale. Cette possibilité lui a été accordé avec le soutien de notre cantinière, que nous remercions, à la seule condition que la cantine soit rendue impeccable. Il n’y a pas eu de problème jusqu’alors. Nous attendons avec impatience d’écouter la nouvelle chorale de l’école de Bazoches.
* Conseil d'école et permis à point : Nous avons constaté une forte hausse des effectifs à la cantine et à la garderie depuis la rentrée scolaire. Il y a de plus en plus de conflits et d’incivilités à gérer. Nous avons évoqué, lors du dernier conseil d’école, avec les institutrices, les parents d’élèves, les intervenants et la municipalité la possibilité de mettre en place un permis à points. Cet outil pédagogique est en cours d’élaboration.

Voirie :

* Accotement RD 13 :

500 mètres de trottoir ont été réalisés en grave, le long de la route de Chevreuse. Cela permet aux habitants de pouvoir venir jusqu’au centre du village plus sereinement. Un aménagement paysagé a été réalisé et des plantations vont agrémenter cette partie de la Route de Chevreuse ou entrée du village.

* Nous avons reçu une demande officielle des colotis pour la reprise de la voirie de la résidence des Charmilles :

Avant la reprise définitive de la voirie par la commune, une expertise de tous les réseaux doit être effectuée par le lotisseur et présentée au Conseil Municipal qui décidera de cette reprise.

* Déviation Tremblay :

Monsieur le maire de Bazoches demande au collectif de Bazoches de bien vouloir s’adresser dorénavant directement à la DDT ou au Maire du Tremblay pour avoir des renseignements au sujet de la déviation du Tremblay via Bazoches. La commune de Bazoches a refusé cette déviation en juillet dernier lors d’une réunion avec la DDT et Madame la maire du Tremblay. Monsieur le maire de

Jouars-Pontchartrain a accepté que cette déviation passe par la RD 15. Les panneaux indiquant la direction du Tremblay doivent être changés au niveau du rond-point de la RD34 et la RD 23 et inciter les automobilistes à passer par la ferme d’ITHE.

* Chemin de l’église :

 Les travaux du Chemin de l’église sont terminés. Ces travaux ont été réalisés par la Société MTP d’Elancourt pour un montant de 101 000 euros TTC subventionné à 70% par le Conseil Départemental.

 La planimétrie de la place a été revue pour faciliter l’évacuation des eaux pluviales.

Ramassage des déchets :

Les dates de collecte des déchets ménagers et déchets verts vont changer définitivement à compter du 2 janvier 2022.

Les déchets ménagers seront ramassés dorénavant chaque mardi. Premier passage le **mardi** 4 janvier, les emballages seront collectés chaque **jeudi** à compter 6 janvier 2022. Les déchets verts seront collectés à compter du mois d’avril dans des bacs de couleur marron de 240L qui vous seront distribués avant le premier passage. Plus aucun sac papier ne sera distribué ni ramassé.

Les gros déchets comme les tailles de haies ou d'arbres devront être apporté en déchèterie.

GNAU : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

A compter du 2 janvier 2022 toutes les autorisations d'urbanisme devront être numérisées sur une plate forme informatique dédiée à ces documents.

Un lien informatique de connexion sera diffusé à l'aide d'un guide pratique qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Fin de la séance à 21h30